

RGDU 2026

Quels impacts pour les employeurs ?



Depuis le **1er janvier 2026**, un nouveau cadre existe en matière de charges sociales : **la Réduction générale dégressive unifiée (RGDU)**.



L'objectif est de **simplifier et élargir** le dispositif:

Mise en place d'une **réduction unique applicable à tous les employeurs** (adaptations pour certains secteurs)

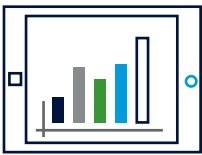
Extension du dispositif jusqu'à 3 SMIC = davantage de salariés concernés

Fin de la réduction dite « Fillon » et des taux réduits maladie/allocations familiales

En pratique ?

Un nouveau mode de calcul toujours basé sur un coefficient dégressif:

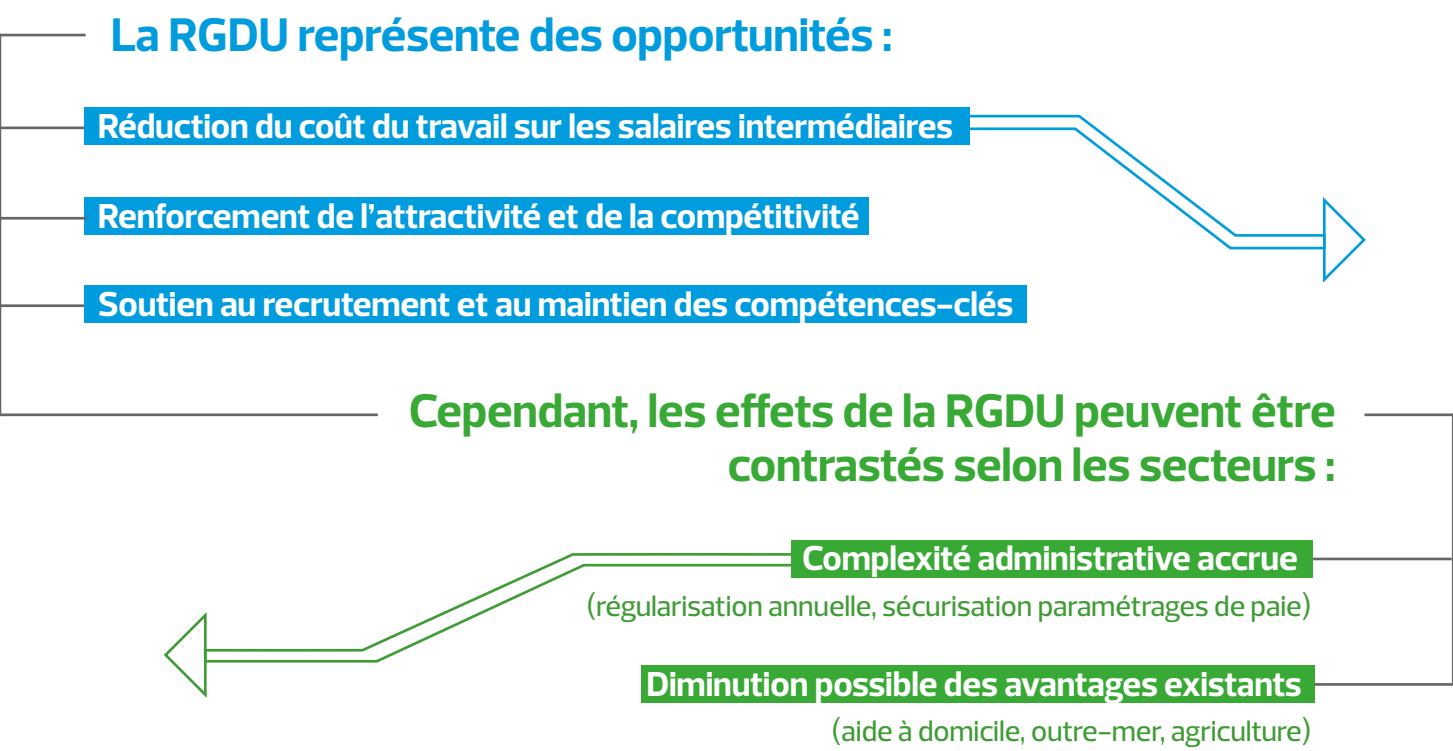
- Plus le salaire augmente, plus l'allègement baisse
 - Annulation totale de l'allègement au-delà de 3 SMIC
- ➔ Coefficient appliqué à la rémunération brute annuelle
 - ➔ Mise en place d'une formule unique



Quelles conséquences opérationnelles ?

- ➔ Mise à jour des logiciels de paie
- ➔ Nouvelles règles d'assiette à maîtriser

Quels impacts pour l'employeur ?



Pour toutes questions spécifiques, nos experts sont à votre disposition pour vous accompagner.

Cette infographie appartient à la société RSM France et présente un caractère exclusivement informatif et non exhaustif. Il ne saurait en aucun cas engager la responsabilité de la société RSM France et n'a pas vocation à remplacer une étude concrète et personnalisée.

www.rsmfrance.fr

RSM France est membre du réseau RSM. Chaque membre du réseau RSM est un cabinet indépendant d'audit, expertise comptable et conseil, exerçant pour son propre compte. Le réseau RSM en tant que tel n'est pas une entité juridique à part entière. Le réseau RSM est géré par RSM International Limited, une société immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles (sous le numéro 4040598) dont le siège social est situé au 50 Cannon Street, London EC4N6JJ, United Kingdom. La marque RSM et tous les droits de propriété intellectuelle utilisés par les membres du réseau sont la propriété de RSM International Association, une association régie par les articles 60 et suivants du Code civil Suisse et dont le siège est à Zoug.

© RSM International Association, 2026.

